

RÉF. 2 : GUIDE D'ÉVALUATION ET APERÇU DES MARQUEURS DE PROGRÈS, 2015

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé

Rapport de suivi et d'avancement annuel du Mouvement SUN, 2015

Pour garantir les efforts de redevabilité mutuelle dans le renforcement de la nutrition, un cadre global de suivi et d'évaluation du Mouvement était convenu en 2012 pour aider à évaluer les progrès réalisés au sein du Mouvement SUN. Le format de collecte d'informations est organisé autour de quatre processus SUN.

Les progrès réalisés dans chacun des quatre processus sont évalués en examinant les changements de comportement des parties prenantes SUN au niveau des pays. Pour chacun des quatre processus SUN, le niveau de comportement est déterminé à l'aide d'une voie de changement. Chaque voie comporte des étapes, appelées marqueurs de progrès (MP). Les marqueurs de progrès indiquent les niveaux de comportement qui peuvent être attendus au fur et à mesure que le Mouvement SUN évolue. Chaque marqueur de progrès est en outre expliqué dans cette note grâce à un récit et des exemples / signes de comportement pour aider à évaluer si le marqueur d'étapes / de progrès est (i) non applicable (N / A) ; (ii) non initié (0) ; (iii) initié (note 1) ; (iv) en cours (note 2) ; (v) presque terminé (note 3) ; ou (vi) terminé (note 4) dans le pays. (comme on le voit dans le tableau des critères d'évaluation)

L'utilisation de marqueurs de progrès est fondée sur une méthodologie de cartographie des incidences : une méthode bien connue pour le suivi des changements de comportement en tant qu'un vecteur de progrès dans les environnements de développement complexes et non linéaires.

Format proposé : Auto-évaluation nationale de la plate-forme multi-acteurs

Chaque plate-forme nationale multi-acteurs au sein du Mouvement SUN se réunira pour évaluer le niveau des efforts de renforcement de la nutrition. L'objectif est d'évaluer les progrès de la plate-forme nationale en 2015 (Avril 2014 - Avril 2015).

Dans la première session, les groupes mixtes (en tant que représentants des différentes parties prenantes) proposeront une note commune de plate-forme. Dans la deuxième session, les réseaux distincts évalueront leur(s) propre(s) réseau(x) / groupe(s) de parties prenantes.

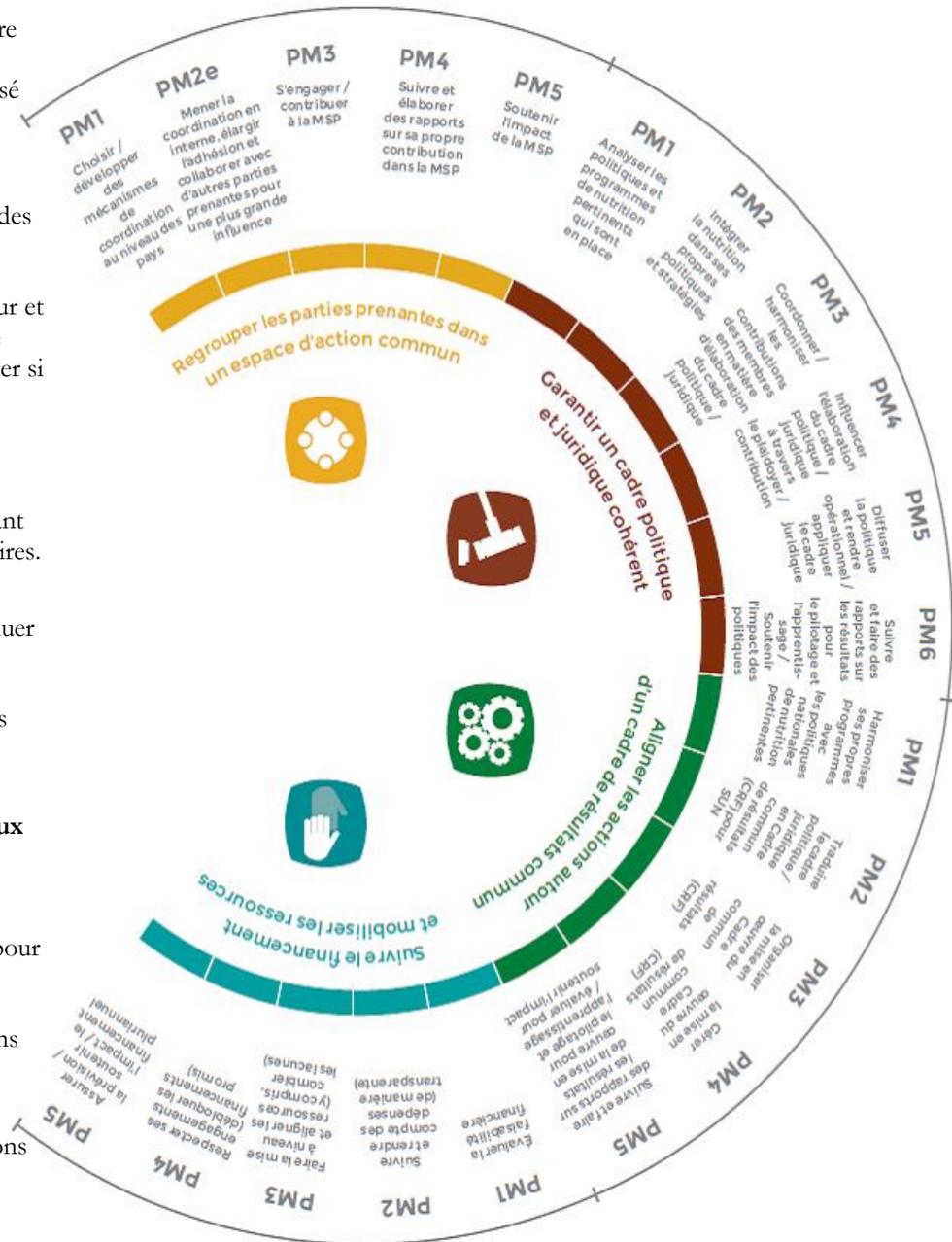
SESSION 1 (Évaluation des progrès de la plate-forme multi-acteurs (Travailler en deux groupes mixtes))

1. Évaluer les progrès de la plate-forme DANS L'ENSEMBLE en utilisant les notes dans le tableau de critères.
2. Chacun des deux groupes discute de deux processus et les évalue (donc au total 21 points pour 21 marqueurs d'étapes / de progrès).
3. Il est important de fournir une brève preuve qui sous-tend chaque note.
4. L'ensemble de la plate-forme multi-acteurs discute de l'évaluation et propose des suggestions d'améliorations.

SESSION 2 (Contribution du Réseau/des groupes de parties prenantes)

1. Discutez avec vos collègues du réseau et fournissez de brèves remarques sur les contributions clés apportées à chacun des quatre processus.
2. L'ensemble de la plate-forme multi-acteurs se réunit pour discuter de l'évaluation globale.

Toutes les évaluations, les informations et les contacts seront consignés dans le rapport d'évaluation national final. Ces informations seront intégrées dans le Rapport annuel d'avancement 2015 du Mouvement SUN global.



RÉF. 2 : GUIDE D'ÉVALUATION ET APERÇU DES MARQUEURS DE PROGRÈS, 2015

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé

PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plates-formes multi-acteurs fonctionnelles permettent l'obtention des résultats communs à travers des interactions facilitées sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes du secteur. Les plates-formes multi-acteurs fonctionnelles permettent de mobiliser et d'engager les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux compétents dans leur prise de décision, de trouver un consensus autour des intérêts et des recommandations communs et de favoriser le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir/développer des mécanismes de coordination

Ce marqueur de progrès se penche sur le degré auquel les mécanismes de coordination sont étendus au niveau du gouvernement et ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les entités non étatiques telles que les agences des Nations Unies, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé se sont organisées en réseaux avec des fonctions d'organisation des réunions et de coordination, y compris la nomination de points focaux ou de coordinateurs, l'établissement des termes de référence et d'autres types de dispositions de facilitation.

- Structure formelle en place
 - Organisme de coordination de haut niveau du gouvernement (soutien politique)
- Point focal des pays du SUN en tant que coordinateur
- Organiser régulièrement des réunions de la plate-forme multisectorielle (MSP)
- Points focaux du Réseau / Groupes de parties prenantes clés par exemple coordinateur des donateurs, coordinateur de la société civile, Point focal des Nations Unies, Agent de liaison du secteur privé, représentant académique.

Marqueur de progrès 1.2 : Mener la coordination en interne et élargir l'adhésion / s'engager avec d'autres parties prenantes pour une plus grande influence

Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les entités non-étatiques permettent de mener le plaidoyer auprès des membres et parties prenantes concernés de divers secteurs dans le but d'élargir l'influence collective sur les questions relatives à la nutrition. Il se penche également sur la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche sectorielle multi-acteurs en matière de nutrition (décentralisation des plates-formes).

- Développer les MSP afin d'obtenir l'adhésion de « nouveaux » membres clés
 - Autres ministères concernés engagés
 - Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif.
- Définir un processus permettant au niveau central de fournir une rétroaction et d'impliquer les niveaux locaux, y compris au niveau communautaire.
- Réseau/Groupes de parties prenantes clés travaillant à inclure de nouveaux membres, par exemple les partenaires de développement ; les groupes diversifiés de la société civile ; les partenariats avec le secteur privé
 - Identifier et mobiliser les parties prenantes pour leur participation

Marqueur de progrès 1.3 : S'engager au sein de/contribuer à la plate-forme multi-acteurs (MSP)

Ce marqueur de progrès analyse le fonctionnement effectif des plates-formes multi-acteurs pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plates-formes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et à aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.

- S'assurer que les MSP produisent des résultats efficaces
 - Se servir régulièrement de la plate-forme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés
 - Amener la plate-forme à s'accorder sur le programme / la hiérarchisation des questions
 - Utiliser les résultats pour plaider auprès/influencer d'autres organes de décision
- Réseau/Groupes de parties prenantes clés ayant des liens avec des réseaux internationaux et contribuant à la MSP / aux actions pour la nutrition par exemple des actions financières et la participation active au plaidoyer

Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, faire des rapports et mener une réflexion sérieuse sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès analyse la capacité de la plate-forme multi-acteurs dans son ensemble à rendre compte des résultats collectifs et des réalisations. Ce marqueur de progrès implique que les entités au sein des plates-formes multi-acteurs sont capables de suivre et faire des rapports sur les contributions et les réalisations.

- Suivre régulièrement et faire des rapports sur les procédures et les résultats de la MSP (y compris sur des sites Web pertinents et d'autres supports de communication)
- Réseau/Groupes de parties prenantes clés suivant les engagements, par exemple les engagements financiers, les engagements dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, entre autres

Marqueur de progrès 1.5 : Soutenir l'impact de la plate-forme multi-acteurs

RÉF. 2 : GUIDE D'ÉVALUATION ET APERÇU DES MARQUEURS DE PROGRÈS, 2015

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs de la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes de planification du développement national et dans des engagements politiques à long terme, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais également par les directions des agences et organisations.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer le mécanisme des MSP sur la nutrition dans les mécanismes de planification du développement national et garantir une participation continue du leadership politique du niveau exécutif, indépendamment des rendements ▪ Engagements institutionnels du Réseau/des groupes de parties prenantes clés et échange d'informations en continu 		
<p>Processus 2 : Cadre politique et juridique cohérent</p> <p>Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait informer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de nutrition. Des politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers la large gamme de parties prenantes impliquées dans un sujet de société complexe comme la nutrition.</p>					
<p>Marqueur de progrès 2.1 : Analyser les politiques, programmes et législations existants relatifs à la nutrition</p>					
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques, programmes et législations existants relatifs à la nutrition ont été analysés en utilisant des processus de consultation. Il indique la disponibilité des documents de bilan et d'analyse du contexte qui peuvent orienter et guider l'élaboration des politiques.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser le contexte et faire le bilan des politiques et de la réglementation en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence des documents de bilan/résumés ▪ Réfléchir sur les politiques existantes et le cadre juridique <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de documents d'examen/processus de consultation 		
<p>Marqueur de progrès 2.2 : Intégration de la nutrition dans les politiques et stratégies par les parties prenantes nationales</p>					
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales reflètent les priorités et la législation nationales sur la nutrition en élaborant leurs propres documents d'orientation. Ceci est considéré comme une condition préalable à l'harmonisation efficace des partenaires non étatiques au-delà des priorités du gouvernement.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau/Groupes de parties prenantes clés harmonisant leurs activités avec les priorités du gouvernement dans le renforcement de la nutrition ▪ Hiérarchisation des priorités de la nutrition dans les plans nationaux du Réseau/groupes des parties prenantes clés par exemple les ministères, l'UNDAF, les plans nationaux des donateurs ; les stratégies et programmes de la société civile 		
<p>Marqueur de progrès 2.3 : Coordonner/harmoniser les contributions des membres dans la politique et le cadre juridique</p>					
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales coordonnent leurs contributions pour assurer l'élaboration d'un cadre politique et législatif cohérent. Il met l'accent sur le rôle du récit commun et des déclarations conjointes pour influencer efficacement sur l'élaboration des politiques.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation en matière de nutrition entre les ministères de tutelle concernés <p>Par exemple - Existence de directives/conseils/soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. - Le Réseau individuel / les Groupes de parties prenantes clés coordonnent et harmonisent les contributions aux politiques nationales liées à la nutrition</p> 		
<p>Marqueur de progrès 2.4 : Élaborer/mettre à jour le nouveau cadre politique/juridique par l'influence/le plaidoyer</p>					
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales sont en mesure de contribuer, d'influencer et de plaider pour l'élaboration d'un cadre politique et juridique, qu'il soit nouveau ou mis à jour, pour améliorer la nutrition dans le pays. Il se concentre sur la façon dont les pays s'assurent de la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essaie d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner/réviser le cadre politique/juridique avec l'aide d'autres membres de la plate-forme pour en vérifier la qualité. - Existence des politiques et stratégies mises à jour spécifiques à la nutrition et à d'autres domaines liés à la nutrition tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement, la santé publique, l'éducation et la protection sociale. - Existence d'une législation globale relative à la nutrition avec un accent sur les codes internationaux de commercialisation des substituts du lait maternel, l'enrichissement des aliments et le congé de maternité et sur les politiques de responsabilisation de la femme. - Assurer l'harmonisation des politiques de nutrition avec d'autres politiques liées au développement telles que la politique commerciale, la politique agricole entre autres (Discussion sur la cohérence des politiques au sein du gouvernement et entre les principales parties prenantes).- l'attention et le soutien parlementaires (par exemple, les groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; les votes à l'appui des changements suggérés des MSP) 		

RÉF. 2 : GUIDE D'ÉVALUATION ET APERÇU DES MARQUEURS DE PROGRÈS, 2015

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé
			<ul style="list-style-type: none"> Le Réseau/les Groupes de parties prenantes clés encouragent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions connexes de développement. 		
Marqueur de progrès 2.5 : Diffusion des politiques et opérationnalisation / application d'un cadre juridique					
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les stratégies de plaidoyer et de communication sont en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes. Il se penche également sur la disponibilité des mécanismes pour rendre opérationnel et faire appliquer les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois sur le congé de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le Droit à l'alimentation, entre autres.</p>			<ul style="list-style-type: none"> Diffuser/plaider pour le cadre juridique/politique auprès des publics concernés <ul style="list-style-type: none"> Publications, documentation explicative, communiqués de presse, ateliers ? Sensibilisation et plaidoyer supplémentaires du Réseau/des Groupes de parties prenantes clés sur la base des politiques nationales 		
Marqueur de progrès 2.6 : Suivre et élaborer des rapports pour l'apprentissage et une incidence durable de la politique					
<p>Ce marqueur de progrès essaie de déterminer dans quelle mesure les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques et dans quelle mesure les leçons disponibles sont partagées par différents groupes au sein des plates-formes multi-acteurs.</p>			<ul style="list-style-type: none"> Existence et utilisation d'études de politiques, des évaluations d'impact des rapports de suivi de la recherche, etc. Contribution du Réseau/des Groupes de parties prenantes individuelles à l'apprentissage mutuel 		
Processus 3 : Alignement d'actions autour d'un cadre de résultats commun (CRC)					
<p>L'harmonisation des mesures dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition montre dans quelle mesure de multiples parties prenantes travaillent efficacement ensemble et à quel point les politiques et les législations sont concrétisées pour s'assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient de l'amélioration de leur état nutritionnel. (Voir l'annexe 1 ci-dessous)</p>					
Marqueur de progrès 3.1 : Harmoniser ses propres programmes avec les politiques nationales de nutrition pertinentes					
<p>Ce marqueur de progrès essaie de déterminer dans quelle mesure les parties prenantes (notamment les réseaux) sont en mesure d'harmoniser leurs propres plans et programmes en matière de nutrition sur les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des résultats à travers tous les secteurs et toutes les parties prenantes qui contribuent de manière significative à améliorer la nutrition. Par exemple : les définitions des rôles entre les organismes d'appui des Nations Unies ; les donateurs alignant des programmes sur les priorités nationales de nutrition ; le rôle du secteur privé ; la contribution de la société civile.</p>					
Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en cadres de résultats communs (CRC) redevables du renforcement de la nutrition					
<p>Ce marqueur de progrès essaie de déterminer dans quelle mesure les parties prenantes nationales s'accordent autour d'un cadre de résultats commun afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Les éléments pour orienter l'action sont : l'existence d'un plan de mise en œuvre, la disponibilité des coûts unitaires qui sont basés sur des hypothèses claires de transparence et de réplication, et l'accord sur les indicateurs standards clés à des fins de suivi et d'évaluation.</p>			<ul style="list-style-type: none"> Un programme/plan national de nutrition bien défini ; l'inclusion des programmes contribuant à la nutrition et des programmes spécifiques à la nutrition <ul style="list-style-type: none"> Les priorités et les rôles bien définis du Réseau/des Groupes de parties prenantes individuelles Le Réseau/les Groupes de parties prenantes individuelles contribuent au développement du programme commun et à l'établissement des objectifs de renforcement de la nutrition 		
Marqueur de progrès 3.3 : Organiser la mise en œuvre du Cadre de résultats commun					
<p>Ce marqueur de progrès se penche spécifiquement sur la capacité nationale et locale à mettre en œuvre les actions prévues. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes autant nationales qu'internationales de mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée aux besoins identifiés.</p>			<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser et développer les capacités des entités d'exécution en conformité avec les dispositions de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> Identification et définition des rôles et des tâches à des entités d'exécution Existence des interventions de renforcement des capacités Mobilisation et allocation des ressources pour la mise en œuvre Le Réseau/les Groupes de parties prenantes individuelles participent au renforcement des capacités 		
Marqueur de progrès 3.4 : Gérer la mise en œuvre du Cadre de résultats commun					

RÉF. 2 : GUIDE D'ÉVALUATION ET APERÇU DES MARQUEURS DE PROGRÈS, 2015

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration de la nutrition. Il porte spécifiquement sur la disponibilité des rapports d'avancement conjoints qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à la prestation coordonnée des services entre les parties prenantes nationales.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de suivi et d'évaluation en place avec des indicateurs consensuels clairs entre les parties prenantes nationales <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence des rapports d'avancement ○ Existence des visites de suivi et des rapports de suivi de progrès. ○ Ajustements des plans, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance 		
<p>Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer pour soutenir l'impact</p>					
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement la manière dont les résultats sont suivis, ceci aux fins de pilotage et d'apprentissage. Il indique la disponibilité des études d'évaluation d'impact pour informer la programmation. Le rôle joué par les alliances de la société civile pour engager les communautés locales dans l'audit social des résultats et l'analyse de l'impact est d'une importance capitale.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation du programme national de nutrition ▪ Relever et partager les enseignements tirés <ul style="list-style-type: none"> ○ Influence sur la couverture des programmes contribuant à la nutrition et des programmes spécifiques à la nutrition ○ Partager les leçons avec le Mouvement global plus étendu en contribuant aux forums internationaux 		
<p>Processus 4 : Assurer le suivi financier et la mobilisation des ressources</p> <p>L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour la mise à niveau des actions en faveur de l'amélioration de la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur la capacité à suivre les dépenses prévues et réelles sur la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence des plans d'interventions clairement chiffrés aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple, les Nations Unies, les donateurs, le secteur privé, la société civile) à aligner les ressources et à contribuer aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les écarts financiers.</p>					
<p>Marqueur de progrès 4.1 : Évaluation de la faisabilité financière</p>					
<p>Ce marqueur de progrès essaie de déterminer dans quelle mesure les parties prenantes nationales sont capables de fournir des contributions pour le chiffrage sur la base d'un examen des dépenses courantes ou sur la base d'une estimation des coûts unitaires pour les interventions dans tous les secteurs pertinents (interventions contribuant à la nutrition et interventions spécifiques à la nutrition).</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir la liste des dépenses courantes, à la fois pour les interventions spécifiques et pour les interventions contribuant à la nutrition, ventilées par secteur <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'éléments d'un système de contrôle de la gestion financière spécifique à la nutrition ○ Existence de rapports / études de dépenses antérieures ▪ Existence de plans chiffrés, tant pour la mise en œuvre du CRC que pour le renforcement des capacités (financières) ▪ Aperçu par le Réseau/les Groupes de parties prenantes, de leurs propres allocations pour les programmes/actions liés à la nutrition 		
<p>Marqueur de progrès 4.2 : Suivre et rendre compte de manière transparente des dépenses pour la nutrition</p>					
<p>Ce marqueur de progrès détermine dans quelle mesure les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont capables de suivre leurs dépenses planifiées et (si possible) leurs dépenses réelles pour la nutrition en analysant les interventions contribuant à la nutrition et les interventions spécifiques à la nutrition dans les secteurs pertinents et de faire des échanges de manière transparente avec d'autres partenaires de la MSP, y compris le gouvernement.</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi et rapport sur les dépenses spécifiques à la Nutrition, ventilées par rapport à son propre soutien et au soutien externe <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport sur les décaissements / dépenses ▪ Recueillir les leçons en matière de financement et en faire des échanges à l'échelle du Mouvement <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports financiers réguliers ○ Rapports d'audit indépendant <p>Le réseau/la partie prenante individuelle suit les dépenses pour les actions liées à la nutrition</p>		
<p>Marqueur de progrès 4.3 : Intensifier et harmoniser les ressources, y compris faire face aux déficits de trésorerie</p>					
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement la capacité des gouvernements et autres parties prenantes nationales à identifier les déficits</p>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de l'allocation budgétaire du gouvernement <ul style="list-style-type: none"> ○ Contribution nationale alignée sur le Cadre de résultats commun pour la nutrition 		

RÉF. 2 : GUIDE D'ÉVALUATION ET APERÇU DES MARQUEURS DE PROGRÈS, 2015

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé
de trésorerie et à mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et à l'attribution des budgets, au plaidoyer, et à la mise en place des mécanismes spécifiques.			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier la couverture financière et réduire les écarts financiers en mobilisant des ressources supplémentaires (ses propres ressources et celles externes) ▪ Le Réseau/la partie prenante individuelle évalue les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement continu dans la nutrition ; le plaidoyer continu pour l'allocation des ressources en faveur des actions liées à la nutrition 		
Marqueur de progrès 4.4 : Tenir ses engagements et débloquer les financements promis					
Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de débloquer les financements promis. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements ont été effectués en temps opportun et en ligne avec l'exercice dans lequel ils ont été programmés.			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Honorer ses engagements et poursuivre la réalisation des engagements extérieurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Allocations budgétaires gouvernementales et ministérielles aux entités de mise en œuvre des actions liées à la nutrition ○ Pourcentage (%) des engagements externes reçus par le gouvernement ○ Engagement et décaissement des fonds par le Réseau/la partie prenante individuelle 		
Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour pérenniser l'impact					
Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et un impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et la résolution durable des déficits de financement.			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à l'élaboration des stratégies financières à long terme et flexibles <ul style="list-style-type: none"> ○ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ○ Réduction des écarts financiers ○ Existence des résolutions / projections financières à long terme / pluriannuelles 		

RÉF. 2 : GUIDE D'ÉVALUATION ET APERÇU DES MARQUEURS DE PROGRÈS, 2015

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé

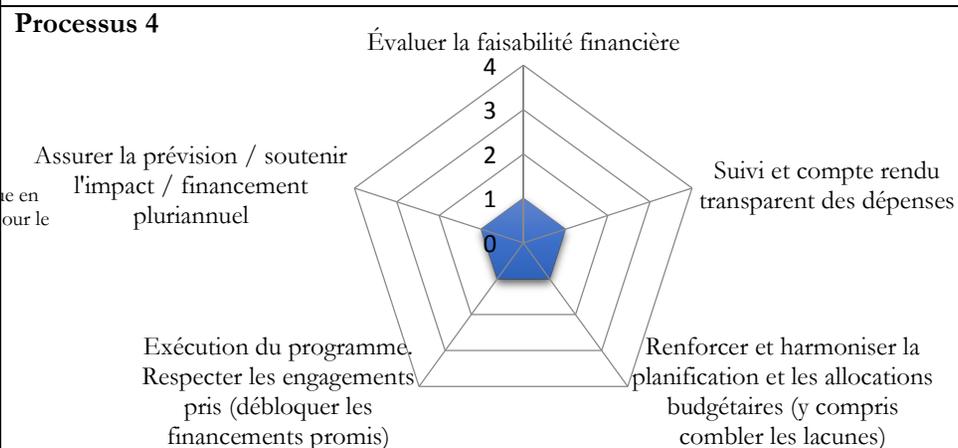
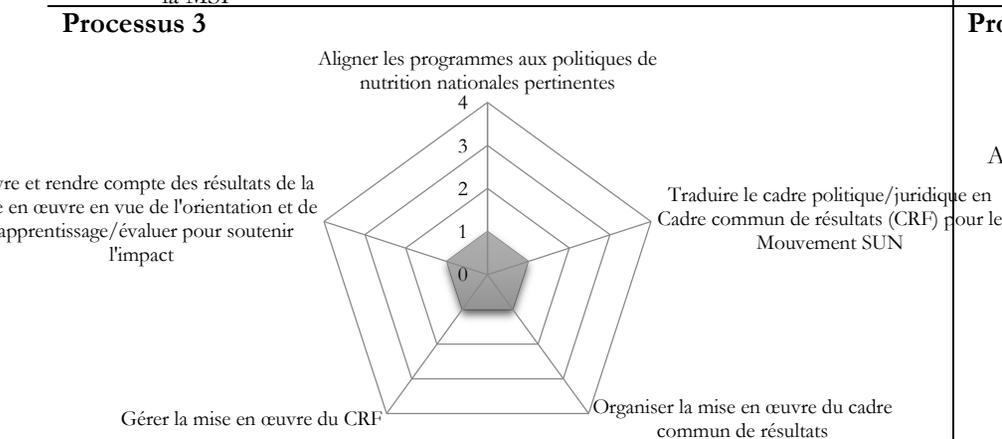
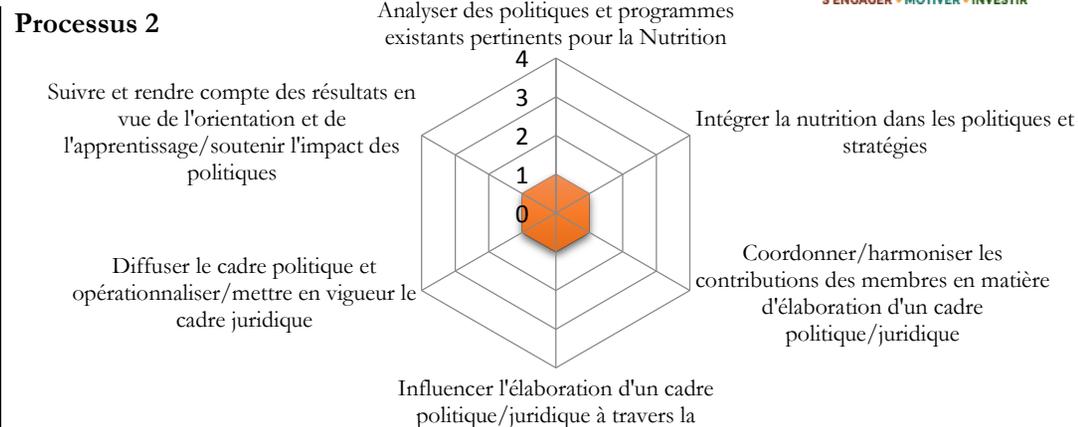
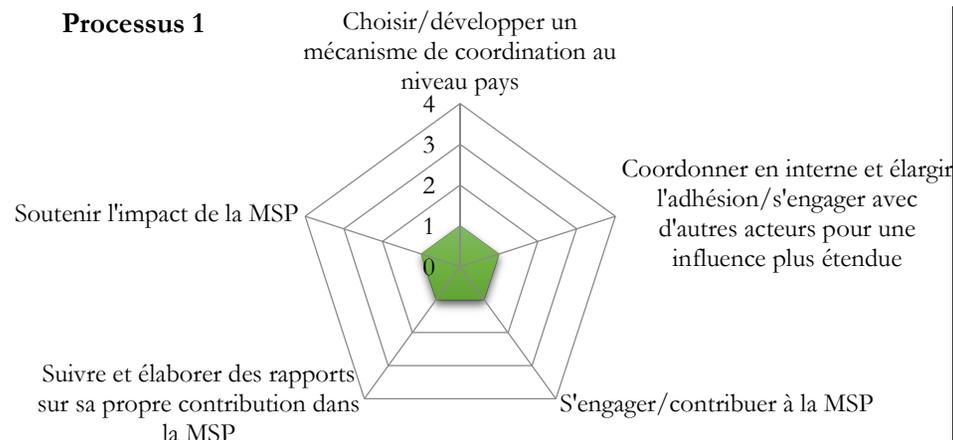


TABLEAU DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé
Marqueurs de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec une opérationnalisation progressive des étapes des processus en cours	Pleinement opérationnelle / Objectif atteint / En cours avec un suivi continu

N/A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non initié	Initié	En cours	Presqu'achevé	Achévé

Annexe 1 – Scaling-Up Nutrition: Cadre commun de résultats

Le Secrétariat du Mouvement SUN a préparé cette note pour vous aider à faire le point des progrès réalisés dans l'élaboration d'un Cadre commun de résultats

1. Au sein du Mouvement SUN le terme “cadre commun de résultats ” est utilisé pour décrire un ensemble de résultats attendus, validés par les différents secteurs du Gouvernement et par les autres parties-prenantes.
2. L'existence d'un cadre commun de résultats négocié et validé aide les différentes parties du Gouvernement et les autres parties-prenantes (incluant les partenaires au développement) à travailler ensemble de façon efficace.
3. L'idéal est que le cadre commun de résultats soit négocié et validé sous l'autorité du plus haut niveau gouvernemental, que tous les secteurs pertinents soient impliqués et que les autres parties-prenantes appuient pleinement les résultats et leur mise en œuvre.
4. Le cadre commun de résultats permet aux différentes parties-prenantes de travailler en synergie, avec un objectif commun. Il combine (a) un ensemble unique de résultats attendus, (b) un plan pour mettre en œuvre des actions permettant de réaliser ces résultats, (c) des coûts de mise en œuvre du plan (ou matrice), (d) les contributions (en termes de programmes et de budget) faites par différentes parties-prenantes (incluant celles extérieures au pays), (e) le degré d'alignement de ces contributions – lors de leur conception et de leur mise en œuvre, (f) un cadre de suivi-évaluation qui permet à tous d'évaluer l'accomplissement des résultats.
5. Une fois terminé, le cadre commun de résultats inclura un tableau des résultats attendus: cela consistera également en un plan de mise en œuvre chiffré, peut-être avec une feuille de route décrivant les étapes nécessaires pour la mise en œuvre. Cela peut être aussi être un compact, ou un protocole d'accord, qui exposent des obligations mutuelles entre des parties prenantes différentes. En pratique le plan de mise en œuvre est souvent un amalgame de plusieurs plans de secteurs ou parties prenantes différents - de là notre utilisation du terme "matrice de plans" pour décrire la situation où il y a plusieurs plans de mise en œuvre dans le Cadre Commun de Résultats. Le groupe de documents qui composent le Cadre Commun de Résultats d'un pays sera le point commun de référence pour tous les secteurs et les parties prenantes travaillant ensemble pour renforcer la nutrition.
6. L'élaboration du Cadre Commun de Résultats est renseigné par la contenu des politiques et stratégies nationales de développement des différents secteurs (eg. santé, agriculture, éducation), la législation, les résultats de la recherche et les positions prises à la fois par le gouvernement local et la société civile. Pour qu'il soit utilisé comme point de référence, le Cadre Commun de Résultats nécessitera une approbation technique de la part du Gouvernement responsable de la mise en œuvre des actions de nutrition. Le Cadre Commun de Résultats aura une plus grande valeur quand il aura reçu une validation politique de haut niveau – du Gouvernement National et/ou Chef de l'Etat. Pour une mise en œuvre efficace, la validation des autorités de l'administration locale peut aussi être nécessaire.
7. Souvent, certaines autorités ou parties prenantes sectorielles s'engagent moins intensivement que d'autres dans le processus de recherche d'accord pour un Cadre Commun de Résultats. Un accord de tous les secteurs et des parties prenantes pertinents exige à la fois du temps et de la diplomatie. Pour trouver des solutions pour avancer avec un engagement identique de la part de tous les secteurs et des parties prenantes, les pays du SUN partagent leurs expériences d'élaboration des Cadres.
8. Les pays du SUN trouvent généralement utile d'avoir leur Cadre Commun de Résultats revu par les autres, afin de le renforcer. Si la revue utilise des méthodes standard, le processus de revue peut aussi permettre de sécuriser l'investissement. Si demandé, le Secrétariat du Mouvement SUN peut aider les pays du SUN à avoir accès aux personnes pouvant les appuyer dans ce cadre.